

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-058

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-CC_2023_058-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-trois mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	30
Votes	34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Françoise TRIBOLLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale CHAPOT

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 2 mai 2023,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Copamo souhaite marquer son soutien aux initiatives portées par les acteurs du Pays Mornantais favorisant l'émergence des nouveaux projets culturels portés par les communes, retenus pour leur intérêt artistique et leur résonance intercommunale.

Sur l'exercice 2023, une ligne intitulée "Soutien aux projets culturels organisés sur les communes du Pays Mornantais" a été créée au sein du budget du Service Culturel de la Copamo.

Les objectifs de ce soutien permettront à la Copamo :

- D'être financièrement aux côtés des initiatives culturelles portées par les communes
- D'établir un lien de complémentarité culturelle avec l'offre de la Communauté de Communes
- De développer le principe de partenariat solidaire
- De valoriser les initiatives des porteurs de projets en présence à l'échelle du Pays Mornantais

CULTURE

**Subventions d'aide
pour les projets
culturels organisés
sur les communes du
Pays Mornantais**

Parmi les actions éligibles, ont été retenues :

- Le festival « Festiv'été » à Mornant
- La Fête Médiévale à Riverie
- Le festival « Freesons » à Orléanas
- Le festival « Les festives à l'Agny » à Saint-Laurent-d'Agny
- Le festival land'art « Le Tacot, Voyage éphémère » à Rontalon
- Le projet « La Journée comme autrefois » à Saint-Jean-de-Touslas
- Le festival « Nos Lieux En'Chantés » à Saint-André-la-Côte et à Riverie
- Le projet « Street Art » à Mornant
- Le projet « Lug-du-num » à Saint-Laurent-d'Agny et à Mornant

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 01/06/23

Notifié ou publié
le 01/06/23

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

VALIDE le soutien financier apporté aux projets culturels des communes sous la forme d'une subvention pour :

- Festiv'été, participation de la Copamo à hauteur de 4 500 € maximum attribués à la commune de Mornant.
- La Fête Médiévale, participation de la Copamo à hauteur de 6 400 € maximum attribués à l'association Riverie et Compagnie.
- Freesons, participation de la Copamo à hauteur de 3 000 € maximum attribués à l'association AGAM.
- Les festives à l'Agny, participation de la Copamo à hauteur de 1 000 € maximum attribués à l'association AgnyFest.
- Le festival land'art « Le Tacot, Voyage éphémère », participation de la Copamo à hauteur de 2 500 € maximum à la commune de Rontalon.
- Le projet « La Journée comme autrefois » à Saint-Jean-de-Touslas, participation de la Copamo à hauteur de 1 500 € maximum à l'Association d'Education Populaire (AEP) de Saint-Jean-de-Touslas.
- Le festival « Nos Lieux En'Chantés », participation de la Copamo à hauteur de 1 000€ à la commune de Saint-André-la-Côte (500 €) et à la commune de Riverie (500 €).
- Le projet « Street Art », participation de la Copamo à hauteur de 1 000 € maximum attribués à l'association Les Amis des Arts de Mornant.
- Le projet « Lug-du-num », participation de la Copamo à hauteur de 1 000 € maximum attribués à la Maison de Pays de Mornant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer toute pièce afférente,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 1er JUIN 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER